



VILLE DE MARSEILLE

Le Maire

Le 28 juillet 2026

Réf. : D26-019851

Monsieur le Premier ministre,

Les associations gestionnaires du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO 13) ont récemment lancé un cri d'alarme sur les conséquences des orientations arrêtées par le Gouvernement et mises en œuvre dans notre département par les services de l'État. La Ville de Marseille souhaite relayer solennellement cette alerte.

Le constat des associations est sans appel. Les critères d'accès à l'hébergement d'urgence ont été progressivement restreints, conduisant les professionnels à devoir sélectionner les publics pouvant bénéficier d'une mise à l'abri. Aujourd'hui, le 115 ne peut répondre à près de 90 % des demandes et les rares orientations consistent désormais, pour l'essentiel, à réorienter des ménages déjà hébergés à l'hôtel, sans permettre de nouvelles mises à l'abri des personnes vivant à la rue.

Ces décisions remettent en cause le principe fondamental de l'accueil inconditionnel des personnes en détresse. Elles placent les travailleurs sociaux dans une situation humainement intenable : choisir qui pourra être protégé et qui devra rester à la rue.

À Marseille, cette situation est d'autant plus préoccupante que notre ville connaît un taux de pauvreté de 26 %, contre 14 % au niveau national. Plus qu'ailleurs, la solidarité nationale ne peut y faiblir.

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Page 1/3

Depuis 2020, la Ville de Marseille a fait le choix d'être un partenaire exigeant et loyal de l'État. Ensemble, nous avons construit des politiques publiques ambitieuses pour lutter contre la grande exclusion : Plan Pauvreté porté à 2 millions d'euros par an, premier Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de France, stratégie du Logement d'abord, expérimentation Territoire zéro non-recours, renforcement de la veille sociale, soutien constant au tissu associatif et financement intégral par la Ville du Samu social municipal, qui intervient quotidiennement auprès des personnes les plus vulnérables.

Ces politiques publiques reposent sur une triple exigence : prévenir les ruptures, accompagner les personnes et garantir l'accès aux droits.

Les orientations prises aujourd'hui par l'Etat constituent une rupture avec cette dynamique.

Elles ne relèvent pas d'un simple ajustement budgétaire : elles remettent en cause, sans concertation, un partenariat patiemment construit entre l'État, la Ville et les associations, ainsi que les politiques publiques qui en sont le fruit. Elles fragilisent l'ambition du Logement d'abord et substituent progressivement à une logique d'accompagnement une logique de gestion de la pénurie.

Les conséquences sont déjà visibles : le 115 est devenu incapable de répondre à l'immense majorité des demandes, les nouvelles mises à l'abri sont quasiment impossibles, des projets de création de places sont suspendus et les associations se voient contraintes d'annoncer à des femmes et à des familles qu'aucune solution ne peut leur être proposée.

Derrière ces décisions, ce sont des vies qui sont en jeu. Des femmes resteront exposées aux violences faute d'un hébergement sécurisé. Des enfants grandiront dans l'errance, avec des conséquences durables sur leur santé, leur scolarité et leur avenir. Aucune logique budgétaire ne peut justifier qu'une femme victime de violences ou qu'un enfant passe une nuit à la rue.

Je vous demande de réexaminer ces orientations, de réaffirmer le caractère inconditionnel de la mise à l'abri, de donner aux services de l'État les moyens d'exercer pleinement cette mission essentielle, de relancer les projets permettant de développer des solutions d'hébergement pérennes et d'engager une concertation avec les collectivités territoriales, les associations et les acteurs de terrain afin de préserver les politiques publiques partenariales construites ensemble depuis six ans.

Marseille continuera à prendre toute sa part. Elle le fait chaque jour en finançant intégralement son Samu social, en déployant un Plan Pauvreté ambitieux et en développant, avec l'État et les associations, des dispositifs innovants au service des personnes les plus fragiles.

Mais elle ne peut accepter que soient défaits, sans concertation, un partenariat de confiance et des politiques publiques qui ont démontré leur pertinence et leur efficacité.

Les choix opérés aujourd'hui dépassent le seul territoire marseillais. Ils interrogent notre capacité collective à protéger les plus vulnérables et à rester fidèles aux principes de solidarité qui fondent notre République.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Benoît PAYAN